



La Lettre de Patrick LOUIS

Député français au Parlement Européen

RHONE-ALPES – PACA – CORSE
N°17

On piétine à Lisbonne le NON du peuple français

A Lisbonne, incapables de prendre en compte le refus des peuples en renonçant au projet constitutionnel, les Chefs d'Etats et de gouvernements repassent le plat en lui donnant un autre nom.

« **Vous ne l'avez pas voulu au menu, vous l'aurez à la Carte** » déclare Patrick LOUIS à Lisbonne alors que les chefs d'Etats et de gouvernements mettent la dernière main au « **Traité modificatif** » destiné à recycler le texte rejeté par les français et les néerlandais. « **Tous les éléments constitutionnels de l'ancien texte sont présents, mais de manière déguisée** ». Comme le déclare le premier ministre luxembourgeois, « *La substance du traité Constitutionnel a été préservée (...) bien entendu, il y aura des transferts de souveraineté. Mais serais-je intelligent d'attirer l'attention du public sur ce fait ?* » (Agence Europe, 24 juin 2007).

Tout ce que les français ont rejeté en 2005 se retrouve en effet dans le nouveau traité : la supériorité du droit européen sur la Constitution française (déclaration n°29) ; la personnalité juridique de l'UE qui permettra à la Commission de se substituer aux Etats sur la scène internationale (Art.54) ; un ministre des affaires étrangères dont on a simplement modifié le nom (Art.25 et suivant) ; une conception dogmatique de la concurrence sans contrepoids ; l'absence de limitation géographique et civilisationnelle laissant ouverte la porte à la Turquie ; le plus important transfert de compétences de l'histoire de la construction européenne (68 domaines seront désormais régis par le vote à la majorité qualifiée) ; une charte qui arme les juges de la Cour de Justice pour dévoyer sans appel les droits et libertés proclamés par la Constitution Française (Art.6).

Seul représentant des souverainistes et de la France du « NON » à Lisbonne, le Député Patrick LOUIS s'indigne de cette opacité: « On nous promettait un mini traité Sarkozy, voici une maxi constitution Merkel. Les Français ont rejeté un texte qui, lui, ne mentait pas et disait son nom. »



Patrick LOUIS
Député français au parlement européen



Contact :
34, rue Pasteur – 69007 LYON
04 37 28 92 62 – ac.jacquin@mpf-sudest.org



65% des français veulent un referendum !

Alors que Nicolas SARKOZY a annoncé lors de la conférence de presse qu'il a donnée à Lisbonne vendredi dernier, que le nouveau Traité européen serait adopté en France par voie parlementaire et ce, avant la fin de l'année, un sondage publié, au même moment, a été quasiment occulté par les médias français. Ce sondage montre que les français ne sont pas en phase avec la stratégie européenne du Président SARKOZY.

En effet, d'après le sondage Harris Interactive, paru dans le Financial Times du 18 octobre, **63%** des français souhaitent que la ratification du Traité ait lieu par referendum.

Les Français ne sont pas les seuls à vouloir s'exprimer sur le sujet puisque 76% des Allemands, 75% des Britanniques, 72% des Italiens et 65% des Espagnols souhaitent être consultés par referendum. Les dirigeants européens auraient-ils peur de la voix de leur peuple ? Comment peut-on aller ainsi à l'encontre de la volonté d'une écrasante majorité ?

Nous sommes désolés de contredire Monsieur Sarkozy mais le Mouvement pour la France continuera à s'opposer à cette Constitution Européenne bis et à exiger la consultation des français par référendum tant que cela sera nécessaire !

Rapport CORBETT

Patrick LOUIS ainsi que les députés français du groupe Indépendance et Démocratie ont voté contre le rapport CORBETT souhaitant modifier l'article 173 du règlement du Parlement. En effet, ce rapport cherche à abolir la traduction intégrale et systématique des débats parlementaires. Comment accepter que les débats ne soient plus compréhensibles par les concitoyens ? Est-ce pour faire face aux réticences de plus en plus marquées des concitoyens des Etats membres que l'Union Européenne répond par plus d'opacité et de camouflages ?



La Lettre de Patrick LOUIS

Député français au Parlement Européen

RHONE-ALPES – PACA – CORSE
N°17

Turquie : les promesses seront-elles tenues ?

A de multiples reprises au cours de sa campagne, Nicolas SARKOZY s'est engagé à ce que la Turquie ne rentre pas dans l'Union Européenne. Il a confirmé cette position dans le Figaro du 6 juin 2007 en précisant « *je n'ai pas changé d'avis : la Turquie n'a pas sa place en Europe* ».

Devant de telles prises de positions, comment ne pas se demander pourquoi le Président Sarkozy n'a pas utilisé son droit son veto le 26 juin dernier sur la poursuite du processus d'adhésion de la Turquie ? Pourquoi a-t-il également déclaré lors de son discours de déclaration de politique étrangère devant les ambassadeurs de France réunis à Paris le 27 août dernier que « *la France ne s'opposera pas à ce que de nouveaux chapitres de la négociation entre l'Union et la Turquie soient ouverts dans les mois et les années qui viennent, à condition que ces chapitres soient compatibles avec les deux visions possibles de l'avenir : soit l'adhésion, soit une adhésion aussi étroite que possible sans aller jusqu'à l'adhésion* ».

D'après le Président Sarkozy, ne pas bloquer les négociations avec la Turquie est une façon de ne pas braquer les dirigeants européens dès le début de son mandat. Mais ne court-on pas un risque de plus pouvoir stopper les négociations au moment où cela sera nécessaire ? A moins que cela soit une façon de pouvoir revenir sur ses promesses de campagne au moment opportun.

Les récentes déclarations de Monsieur JOUYET et de Monsieur KOUCHNER viennent également corroborer cette seconde hypothèse. Alors qu'il est inscrit dans l'article 88-5 de la Constitution française, depuis le 25 février 2005, que « *tout projet de loi autorisant la ratification d'un traité relatif à l'adhésion d'un Etat à l'Union Européenne et aux Communautés européennes est soumis au referendum par le Président de la République* » et que, par conséquent l'entrée de la Turquie dans l'UE devrait être soumise à referendum, Monsieur JOUYET, ministre des affaires européennes a indiqué dans Libération (18/09) que le Président SARKOZY « *souhaite supprimer le referendum obligatoire* » pour les futures adhésions à l'UE, ce qui pourrait « *lever une hypothèque pesant sur la Turquie et des pays des Balkans* ».

Devant une telle accumulation d'indices, on peut se demander combien de temps, les promesses électorales seront tenues. Philippe de Villiers, Paul Marie Couteaux et Patrick Louis ont préféré prendre les devants en faisant un appel solennel au Président de la République. Ils ont ainsi demandé à Monsieur Sarkozy de rassurer les Français sur leur droit inaliénable au referendum promis et de tenir les promesses faites lors de sa campagne électorale. Reste à savoir s'ils seront entendus ou si l'on assistera dans les mois à venir à triste reniement...

Haute Trahison

Ces mots forts ne proviennent ni de Philippe de Villiers ni de Patrick Louis mais de Madame Anne-Marie Le Prouhiet, professeur à la faculté de droit et de sciences politiques de l'Université Rennes I, vice présidente de l'Association française de droit Constitutionnel. Dans une tribune parue dans l'hebdomadaire Marianne, Mme Le Prouhiet fustige le projet de « *traité modificatif* » européen.

Elle constate tout d'abord que ce texte « *se borne en réalité à recopier sous une autre forme les trois quarts des dispositions du Traité* » rejeté en 2005. Partant de ce constat, le Professeur Le Prouhiet se demande comment le Président de la République peut décider, seul, de faire ratifier par voie parlementaire, un texte, certes partiellement amputé mais que les français ont déjà refusé. Elle qualifie de « *totalemt arbitraire* » la démarche du Président de la République et parle même de « *coup d'Etat* ».

Vous trouverez l'analyse complète de Madame Le Prouhiet sur le site de l'observatoire de l'Europe : www.observatoiredeleurope.com.

Quelques Dates..

Strasbourg

Du 12 au 15 novembre

Session Plénière

Bruxelles

28 et 29 novembre

Mini session

26 novembre

Visite du Parlement Européen d'une délégation Sud Est

Lisbonne

13 décembre

Signature du Traité modificatif par les 27 Etats Membres